Le Sud-Ouest
Montréal

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT

AVIS est par les présentes donné que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest a adopté lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2007, le règlement no RCA07 22006 intitulé :

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À DES FINS DE RÉALISATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CAMPUS DE L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE (É.T.S.).

Le règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

DONNÉ à Montréal, ce 11 mars 2007.

Caroline Fisette, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Informations : (514) 872-3431